Constitution d'une Entreprise Individuelle
Secteur : Industrie & Services

Nombre de copies	PIECES A FOURNIR	VALIDITE	OBSERVATIONS	Précisions
01	-Numéro de l'attestation de dépôt de déclaration du projet d'investissement ADD-APII. -Pour les autres déclarations (**APIA, ONA, ONTT, CEPEX.**) 02 copies sont à fournir	1 AN	Document consultable en ligne par l'interlocuteur APII Attestation ADD ouvre droit aux incitations (financières et fiscales) au vu des dispositions prévues par la loi n° 2016-71 du 30/09/2016	Pour l'ADD-APII : déclaration en ligne pour la réalisation d'un projet d'investissement à partir du lien suivant ; http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/declaration.asp
01	Numéro du certificat de réservation du Nom Commercial délivré par le Registre National des Entreprises en cas de besoin d'un nom commercial.	6 MOIS	Document consultable en ligne par l'interlocuteur APII	Formulaires disponibles sur le site du RNE : **www.registre-entreprises.tn**
01	Imprimé de la déclaration d'immatriculation au Registre National des Entreprises pour **Personne Physique**		Dûment renseigné en arabe ou en français Industrie &services	
Voir Observations	Pièces justificatives du siège social **suivant le cas** (Voir Observations)		*Si le contrat de location est enregistré : 02 copies sont à fournir Sinon au minimum 3 exemplaires originaux du contrat de location pour procéder à l'enregistrement. *En cas de domiciliation : Une copie de l'attestation de domiciliation accordée par un domiciliataire qui doit être patenté *Au cas où le siège social de l'entreprise individuelle est sis à l'adresse personnelle de l'investisseur : un engagement avec signature légalisée est obligatoire (modèle téléchargeable sur le site de l'APII : www.tunisieindustrie.nat.tn), accompagné d'une attestation de propriété.	- Les adresses mentionnées sur les documents présentés doivent être conformes sinon un certificat de conformité d'adresse délivré par la municipalité territorialement compétente est exigé ; -L'identifiant fiscal du domiciliataire doit figurer sur l'attestation de domiciliation (le cachet et la signature sont exigés).
01	Pièce d'identité du promoteur		CIN pour les tunisiens Passeport et carte séjour pour les étrangers	
Voir détail pièces à fournir	- 02 copies de la Procuration au cas où le déposant est autre que le gérant ; (dont 01 exemplaire original) -02 copies de la pièce d'identité du mandataire		- si le mandant est tunisien, la procuration doit comporter la signature légalisée -si le mandant est un **étranger,** la procuration doit comporter **la signature du mandant et le cachet et signature du mandataire.**	La procuration doit mentionner explicitement le nom du promoteur et les droits procurés et éventuellement la signature à la place du promoteur
02	Autorisation/ Cahier de charges validé		Document délivré par les autorités compétentes pour les activités soumises à une autorisation préalable ou à un cahier des charges	

NG BL auf OS

02	Copies de l'autorisation du conseil de l'ordre de la profession		Pour les activités libérales soumises à l'avis d'un conseil de l'ordre (ordre des avocats, ordre des médecins, ordre des experts comptables ; compagnie des comptables ...)	
02	Copies de la facture / contrat de vente du véhicule importé Copies de la Carte grise Copies de l'attestation du constat des services de l'Agence Technique de Transport (Annexe 5) Copies du diptyque		**Pour le cas d'une activité de transport routier et de fret**	
Frais de la constitution Juridique		***- 20 DT : frais d'immatriculation au registre national des entreprises +2 DT frais de la poste*** ***- frais d'enregistrement du contrat : 1% du montant du loyer annuel + 5 DT frais de timbre par feuille*** ***Si la période séparant la date d'enregistrement du contrat de location et la date de sa signature dépasse les 2 mois il y'a lieu de payer 1% du montant du loyer annuel + 7,5 DT frais de timbre par feuille au lieu de 5 DT + 10 DT pénalité de retard fixe.***		

Date de mise à jour 18/8/2023

NB B.L